

# [ FENÊTRES ]

## SUR COURS

Février 2013



## Premières classes



*Spécial étudiants*



**A** lors que le ministère a prévu la création de 60 000 postes dans l'éducation nationale sur 5 ans, la situation n'a jamais été aussi problématique quant au nombre de candidats... même si, dans le premier degré, ce sont quelques académies qui concentrent les inquiétudes. La campagne menée par le ministre suffira-t-elle à motiver des « vocations » ? Pour le SNUipp-FSU, le projet de refondation de l'école doit permettre de transformer l'école pour faire réussir tous les élèves et redonner aux enseignants la fierté d'un métier aussi difficile qu'enthousiasmant. Aider les étudiants à faire leurs études, revaloriser les salaires, mais aussi améliorer les conditions de travail pour les élèves comme pour les enseignants. Une école plus sereine et plus juste : tel est le défi à relever. Dans ce contexte, la déception sur la réforme des rythmes se mue en franche irritation partout où les enseignants ne perçoivent pas, dans les projets des communes, de progrès dans la vie des écoliers et dans le fonctionnement des écoles. Il ne s'agit pas de refuser toute transformation des rythmes, bien au contraire : le statu quo est intenable ! Mais prendre en compte l'avis des enseignants et des parents, s'appuyer sur l'expertise de ceux qui font l'école au quotidien est bien une nécessité pour construire de nouveaux rythmes qui décompressent le temps scolaire et assurent des temps périscolaires de qualité. C'est le sens des appels à se mobiliser du SNUipp-FSU.

**RECRUTEMENT** : *les concours 2013 et 2014*

**DOSSIER** : *La maternelle : quelle école !*

**QUESTION MÉTIER** : *Les devoirs "à la maison"*

## LES CONCOURS 2013

Ils sont ouverts aux candidats titulaires d'un M2 ou équivalent, ou inscrits dans un cursus leur permettant de valider un M2 à la fin de l'année.

Les épreuves d'admissibilité ont eu lieu, les 27 et 28 septembre 2012. Les épreuves d'admission auront lieu en juin 2014.

➔ **Il y aura 8603 places dans le premier degré.**

Les étudiants obtenant le concours seront PE stagiaires à la rentrée 2013, avec 1/6 de temps de formation. Ils seront titularisés en septembre 2014.

## Concours 2014 anticipés

Le concours externe est ouvert aux étudiants inscrits en M1, en M2 ou titulaire d'un M2, à la date de clôture des registres d'inscription au concours.

Les candidats s'inscrivent par internet du mardi 15 janvier 2013 au jeudi 21 février 2013. Les deux épreuves d'admissibilité sont de même nature que les concours précédents :  
1) une épreuve écrite de français, d'histoire, géographie, instruction civique et morale  
2) une épreuve écrite de mathématiques, de sciences expérimentales et technologie. Elles auront lieu les jeudi 13 et vendredi 14 juin 2013. Les épreuves d'admission auront lieu un an plus tard en juin 2014.

Pour se présenter aux épreuves d'admission, les candidats admissibles doivent justifier, à la rentrée scolaire 2013, soit d'une inscription en M2, soit d'un master ou d'un diplôme équivalent.

En 2013-2014, les candidats admissibles seront en formation (M2) et pourront effectuer un stage en école d'un tiers-temps payé à mi-temps.

Les lauréats seront nommés fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2014, s'ils justifient d'un master ou d'un diplôme équivalent. Ils seront titularisés en 2015.

Attention : les qualifications en natation et secourisme sont toujours exigées à la date des résultats de l'admissibilité, soit en juin 2013. Les certifications CLES et C212E doivent être obtenues pour pouvoir être titularisé, donc au plus tard en septembre 2015.

Des postes sont proposés au recrutement dans le cadre d'un troisième concours

Les candidats doivent justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité aux concours de l'exercice, pendant une durée de cinq ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

Les candidats au troisième concours de professeurs des écoles doivent justifier, à la date de publication des résultats d'admissibilité, de leur qualification en natation et en secourisme.

➔ Toutes les infos sur :

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=66483](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66483)

## Concours 2014 ou concours définitifs

À l'avenir, les épreuves du concours auront lieu en fin de M1, pour l'admissibilité comme pour l'admission.

Les candidats admis seront fonctionnaires stagiaires en M2. Ils effectueront un mi-temps en responsabilité de classe, et un mi-temps de formation au sein des futures ESPE.

➔ D'autres infos sur :

<http://www.education.gouv.fr/cid65919/concours-de-recrutement-des-enseignants-pour-la-rentree-2014-les-reponses-a-vos-questions.html>

## REFONDATION DE L'ÉCOLE Réforme de la formation

Très attendue, urgente et en même temps très complexe, la réforme de la formation est en cours. Certains éléments de la réforme relèvent directement de la loi d'orientation comme la création des ESPE. Quatre documents vont donner le cadre de cette nouvelle formation : le référentiel de compétences des enseignants, le cadrage national de la formation, le cahier des charges pour l'accréditation des ESPE et les maquettes des concours enseignants. Mais les retards de calendrier, la précipitation, le manque de coordination entre ministère de l'éducation nationale, ministère du supérieur et avec les syndicats ont conduit la FSU à écrire aux deux ministres pour rappeler les principes qui doivent guider cette réforme et demander une réelle concertation dans un cadre interministériel.

### RECRUTEMENTS

#### Concours externe PE

	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
2010	6577	66461	34952	13757	6577
2011	2914	35646	16273	6070	2932
2012	4601	37018	17385	8240	4637
2013	7977			11 800	

### CROUS

#### Aides spéciales aux étudiants se destinant au métier d'enseignant

Suite à l'intervention du SNUipp-FSU et de l'UNEF, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche répond favorablement à notre demande de maintien de ces aides et confirme qu'elles seront reconduites pour l'année 2012-2013.

Les CROUS seront donc en mesure de mettre en paiement ces aides.



Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur papier recyclé par une imprimerie Imprim'Vert.

# LA MATERNELLE : QUELLE ÉCOLE !

L'école maternelle a été mise à mal ces dernières années. Mais elle reste enviée par de nombreux pays, et a su prouver son efficacité. Véritable lieu de socialisation, elle est un moment prépondérant dans la vie de l'enfant qu'il ne faut pas négliger. Il apparaît alors comme nécessaire de mieux former les enseignants aux spécificités de cette « petite » école qui a pourtant tout d'une « grande » !

En mai dernier, l'inspection générale de l'éducation nationale rendait public un rapport sur l'école maternelle, qui dressait un portrait sans concession. Il dénonçait notamment les nouveaux outils d'évaluations perçus comme des contraintes administratives, ou encore la multiplication des fiches à l'écrit au détriment, notamment, du temps passé sur le travail oral. A l'inverse, pour qu'il y ait apprentissage, les élèves doivent être amenés à « observer, imiter, répéter, jouer, chercher des réponses, imaginer des solutions pour résoudre des problèmes, relever des défis et mettre des mots sur les activités », nous dit le rapport.. Renouveler les équipements et mieux aménager les classes, former les enseignants pour leur donner les clés « des gestes spécifiques à l'école maternelle » sont aussi décrits comme des leviers indispensables.

La nouvelle loi d'orientation, dont le projet a été présenté début décembre, redonne une place essentielle à la maternelle avec l'ambition de lui faire jouer pleinement son rôle d' « accélérateur de développement ». Trois grands axes ont été repensés : le retour à un cycle unique de la petite à la grande section, la redéfinition des missions de l'école maternelle, et enfin l'augmentation de l'accueil et de la scolarisation des enfants de moins de trois ans à l'école (en priorité dans les secteurs de l'éducation prioritaire, ruraux isolés et régions d'outre-mer).

Les missions souhaitées pour cette école

s'articulent autour de la volonté de donner à chaque enfant confiance en soi et envie d'apprendre, de structurer son langage, et de construire des acquis fondamentaux en utilisant une pédagogie adaptée, fondée sur l'expérimentation et la recherche. Ce projet de loi préconise également de conforter et de stimuler le développement des enfants en les initiant aux différents moyens d'expression, mais aussi de repérer les élèves présentant des troubles du langage oral et écrit, grâce à une formation spécifique des enseignants.

## L'enfant devient élève, tout un programme !

Dès la maternelle, la maîtrise du langage est une des clés qui permet aux enfants de devenir élève et d'entrer dans les apprentissages. C'est ce qu'affirme Christine Passerieux (p 4) en insistant sur l'importance d'une pratique quotidienne d'activités langagières « *il ne suffit pas de prendre la parole : les élèves doivent apprendre une parole différée, déconnectée de l'action* ». Et c'est aux enseignants d'encourager les enfants à s'exprimer, de valoriser chaque petite réussite. Pour Mireille Brigaudiot (p 4), l'enseignant va devoir « *interpréter les renseignements [que donnent les comportements divers des enfants] pour aider l'enfant à "construire du progrès"* ». Elle précise que les compétences spécifiques qu'il faut avoir pour enseigner en maternelle nécessitent une réelle formation.

Les spécificités de la maternelle s'observent également à travers les pratiques pédagogiques (p 5) qui s'adaptent au développement des enfants. La priorité est donnée à la socialisation, et les enseignants y travaillent également la structuration du temps et de l'espace, à travers notamment les rituels ou le travail en ateliers.

La reconnaissance des besoins spécifiques en formation qu'induit l'école maternelle est une revendication du SNUipp-FSU, qui depuis de nombreuses années, demande que l'on offre à cette école les moyens à la hauteur de ses ambitions.



## Construire du langage

L'école maternelle doit permettre à chaque enfant de devenir élève. Il s'agit pour lui d'entrer dans des apprentissages qui ne sont pas nécessairement ceux de son univers familial. Cela implique la maîtrise du langage, qui permet de construire les premiers apprentissages en maternelle. La réussite scolaire dépend donc de bases langagières solides.

Quand ils entrent à l'école, les enfants prennent la parole de manière spontanée, immédiate, souvent sous le registre de l'émotion. Ils parlent d'abord en accompagnement de ce qu'ils vivent. Mais ils ont ensuite à construire des discours. Pour Christine Passerieux, conseillère pédagogique, coordinatrice du secteur maternelle au Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN), « *Il ne suffit pas de prendre la parole : les élèves doivent apprendre une parole différée, déconnectée de l'action. Ce qu'il faut construire c'est que l'objet scolaire de l'échange langagier ce n'est pas l'émotion, le ressenti, l'expérience personnelle (sachant bien entendu qu'il n'est pas question de les évacuer), mais la mise à distance de ses affects pour entrer dans un rapport au langage qui permet d'organiser le monde,*

*de le définir, de l'expliciter.* »\* Il s'agit donc de passer du langage de situation à un langage d'évocation pour lequel une partie du sens n'est plus portée par la situation elle-même. Le langage d'évocation doit être précis et structuré. En ce sens, il se rapproche du langage écrit par son caractère décontextualisé. Il implique une structuration logique, spatiale, chronologique...

Si le langage est permanent et s'acquiert en situation, il est aussi un objet d'étude. Les ateliers de langage sont des moments structurés à partir d'objectifs ciblés, mis en œuvre avec un petit nombre d'élèves. « *La parole devient objet et les élèves vont devoir apprendre à passer de sa pratique quotidienne à l'étude de son support "matériel" la langue (comptines,*



*travail sur le lexique, la phonologie, premières approches de l'orthographe, prise de conscience de la segmentation en phrases, mots, lettres).* Il ne s'agit donc plus seulement de parler ensemble, de communiquer mais d'identifier l'objet autour duquel la parole se structure avec mais aussi contre les autres (fonction argumentative). » qu'explique Christine Passerieux. La régularité des séances et la reprise d'activités très semblables, mais aussi ce que l'enseignant donne à entendre aux élèves, sa propre activité intellectuelle, ses attentes, ce qui est en jeu dans la situation d'apprentissage qu'il propose, sont propices au développement du langage en maternelle.

\*(Dialogue n° 108 "Des idées qui ont la vie dure", GFEN)

### Mireille Brigaudiot, enseignante-chercheuse en sciences du langage.

#### 3 QUESTIONS À



#### En quoi la maternelle est-elle une école à part entière ?

C'est d'abord une école parce qu'elle peut se définir en contraste par rapport aux autres lieux collectifs accueillant des enfants du même âge (crèches, garderies collectives, etc) : un enseignant formé au métier est responsable d'un grand groupe d'enfants et applique des Programmes nationaux. Ces programmes intègrent la dimension éducative et d'instruction.

Seul lieu d'instruction pour les enfants jusqu'à 6 ans, elle permet des apprentissages culturels qui, pour certains enfants, ne se font qu'à l'école. C'est le cas de la découverte du langage écrit : à quoi il sert, ses caractéristiques quand on l'entend, quand on le produit, la nature du

code alphabétique.

Mais cette école est maternelle parce que les professionnels qui y travaillent font, d'une certaine manière, comme les « mamans » en s'adaptant pas à pas à ce que les enfants savent un peu faire, pas du tout faire, déjà bien faire.

#### Quelles compétences spécifiques faut-il avoir pour enseigner en maternelle ?

Elles sont liées à ce « *calage* » sur des progrès d'apprentissage au jour le jour et au cas par cas. Le regard de l'enseignant de maternelle doit être particulier : à l'affut de tout ce qu'un enfant montre, sans le vouloir, de là où il en est. En PS s'il mord depuis 15 jours, il « *dit* » quelque chose, en MS s'il se met à écrire son nom partout, il « *dit* » quelque chose, en GS s'il répète qu'il veut faire des invitations pour son anniversaire, il « *dit* » quelque chose, etc. L'enseignant interprète ces renseignements pour aider l'enfant à « *construire du progrès* » : il explique l'in-

térêt de parler, il valorise l'exploit d'écriture et explique comment fonctionne l'écrit, il met le groupe-classe en préparation d'anniversaire et induit la production et l'envoi de courriers. C'est un savoir-faire extrêmement fin qui ne va pas de soi.

#### Quelle formation est nécessaire aux enseignants pour bien y enseigner ?

Les éléments de formation découlent de ces compétences nécessaires. Il faut entraîner les enseignants à saisir tous ces indices puis leur donner des contenus théoriques pour interpréter ce réel : des connaissances développementales sont absolument nécessaires. Enfin, pour les apprentissages culturels que j'évoquais, il faut aux enseignants un « savoir-savant » sur des notions comme le code alphabétique ou le nombre pour qu'ils puissent interpréter les tâtonnements des enfants en prenant leur point de vue et en leur expliquant ensuite comment ça marche vraiment.

## APPRENTISSAGES

*Les pratiques pédagogiques en maternelle*

**A** la maternelle, l'organisation pédagogique de la classe est déterminante pour enrôler tous les élèves, les plus fragiles en particulier, dans les apprentissages.

Dès l'entrée du matin, les enseignants peuvent concevoir des dispositifs d'accueil avec souvent un double objectif : inscrire les élèves dans les activités de la journée et assurer quotidiennement la liaison avec les familles. Les parents accompagnent, rassurent et sont rassurés, prennent le temps d'échanger avec l'enseignant si besoin. Ce peut être aussi le temps de fréquenter des coins jeux, qui soient pensés pour porter des apprentissages et permettre des échanges langagiers entre pairs.

Les rituels sont des moments particuliers dans la vie de la classe. Ils servent à structurer l'enfant en lui donnant des repères : quel jour sommes-nous ? Qui est absent ? Qui mange à la cantine?... Mais comment obtenir l'attention et la participation des élèves et en faire un réel moment de travail ? Comment les faire évoluer au cours de l'année et, en équipe, sur l'ensemble du cycle 1 pour qu'ils constituent des temps stimulants ? Les rituels sont à distinguer d'autres moments collectifs où les enfants sont regroupés autour de l'enseignant : comptines, lectures d'albums, séances de langage...



Les élèves de maternelle travaillent souvent en ateliers. Ce fonctionnement exige que les élèves aient développé une certaine autonomie bien qu'ils ne soient pas livrés à eux-mêmes l'enseignant ayant un rôle essentiel à jouer dans la mise en oeuvre de véritables apprentissages. Comment prendre en compte les différences et éviter le passage systématique par tous les ateliers ? Ou à l'inverse peut-on laisser une liberté totale de choix en n'assurant plus la confrontation à tous les apprentissages ?

Assurer la meilleure organisation pédagogique possible est plus facile à écrire qu'à faire, surtout en petite section où la construction de repères est un travail de tous les jours. C'est le beau défi quotidien des enseignants de maternelle !

## TÉMOIGNAGE

Annie Serres,  
directrice en  
maternelle à  
Bordeaux



*« Enseigner en maternelle, c'est un vrai métier de conception et d'attention à l'enfant dans sa globalité : respecter ses rythmes, l'amener peu à peu à devenir élève, ce qui inclut une attention particulière pour tous les gestes quotidiens qui participent à une plus grande autonomie. Imagination et créativité doivent être au rendez-vous afin d'associer programmes et supports diversifiés (albums, événements, projets, sorties, etc.) Etablir des relations de respect et de confiance avec les parents d'élèves est aussi très important. Tout cela s'acquiert au fil de l'expérience et des échanges entre collègues. Un parcours de carrière en école maternelle comporte tous ces défis mais c'est aussi une très belle entrée dans le métier d'enseignant car nous y prenons le temps d'échanger, de réfléchir sur nos pratiques et de faciliter un passage réussi dans cette première école pour tous nos élèves. »*



## Le point de vue du SNUipp-FSU

A l'heure où se joue un nouvel avenir pour l'école, la maternelle est au cœur des transformations nécessaires. L'école maternelle a souffert ces dernières années d'une orientation « *primarisante* » du cycle des apprentissages premiers, conduisant à faire projeter trop tôt les élèves dans des apprentissages ou risque de fragiliser encore davantage certains d'entre eux. Le SNUipp-FSU défend une redéfinition de ses missions redonnant toute sa place au développement de l'enfant.

Les discussions sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans ont été l'occasion de rappeler l'importance des conditions d'accueil et de scolarisation des tout petits. Les questions de formation à la spécificité de cette école, première étape de la scolarité où tant de choses se jouent, sont essentielles. C'est pourquoi, au cœur des débats sur la refondation de la formation, le SNUipp-FSU porte une grande vigilance à remettre en place une formation de qualité concernant la petite enfance, avec un temps significatif consacré à la maternelle.



## Indemnités de stage

La circulaire ministérielle du 19 octobre 2009, fixe les modalités de rémunération pour les stages en responsabilité des étudiants en master se destinant au métier de l'enseignement.

Les stages en responsabilité doivent faire l'objet d'une convention tripartite (université/services académiques/étudiants) et donner lieu à l'établissement d'un contrat de recrutement. A la signature de la convention et du contrat, l'étudiant en stage est placé sous statut d'agent public.

La rémunération se fait sur la base de vacances dont le traitement horaire brut est de 34,30 euros.

La quotité d'heures effectuées doit être transmise à l'agent comptable, par les services académiques, avec copie du contrat et de la convention pour pièces justificatives.

## EMPLOI A VENIR PROFESSEUR

### recrutements réservés aux étudiants boursiers

Destinés aux étudiants dès la L2 et accessible en L3 et M1, les EAP sont réservés aux étudiants boursiers sur critères sociaux, pour effectuer des « *activités d'appui éducatif* » pouvant aller jusqu'à la « *pratique accompagnée intégrant une prise en charge progressive de séquences pédagogiques en présence et sous la responsabilité d'un enseignant* ». Les 12 h hebdomadaires des EAP seront rémunérées par une « *bourse de service public* » variant de 617 à 1000 €. La liste des académies concernées par ces emplois est fixée par arrêté chaque année.

Les informations sont consultables sur les sites académiques et/ou celui du CROUS et/ou celui des universités.

## LA CLASSE

### Les documents et affichages

Le cahier d'appel par classe est obligatoire et doit être tenu au jour le jour.

Dans la classe doivent être affichés :

- 🕒 la liste des élèves avec leurs dates de naissance
- 🕒 l'emploi du temps
- 🕒 les progressions et projets pédagogiques

D'autres documents sont utiles pour préparer une visite de formateur :

- 🕒 Cahier journal
- 🕒 Préparations en cours
- 🕒 Outils et ouvrages d'aide à la préparation de la classe...

## LES ACTEURS DE L'ÉCOLE

### L'équipe pédagogique

C'est l'ensemble des enseignants de l'école. Le conseil des maîtres réunit l'équipe pédagogique. Il est présidé par le/la directeur-trice qui n'est pas un supérieur hiérarchique.

### Les enseignants de RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Composé de maîtres E qui apportent une aide spécialisée à dominante pédagogique, de maîtres G spécialisés pour l'aide à dominante rééducative et de psychologues scolaires qui effectuent des bilans psychologiques avec les enfants et des entretiens avec les parents. Ils remédient à des difficultés résistant aux aides apportées par le maître. Ils peuvent intervenir directement dans la classe, regrouper des élèves, ou apporter une aide individuelle.

### L'enseignant référent

C'est un enseignant spécialisé. Il exerce les fonctions auprès de chacun des élèves handicapés d'un département afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.

### Les AVS (auxiliaires de vie scolaire)

Les AVS interviennent directement dans la classe de l'enfant handicapé pour lui apporter une aide spécifique, en fonction des besoins définis par la MDPH.

### Les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles)

Les ATSEM sont chargés d'assister les enseignants de maternelle pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.

### Les PEMF (Les professeurs des écoles maîtres formateurs)

Ils sont chargés de classe et bénéficient d'une décharge sur leur temps de service pour assurer des missions de formation. Titulaires d'un CAFIPEMF, ils peuvent recevoir des étudiants et stagiaires dans leur classe pour des stages d'observation et de pratique accompagnée mais aussi leur rendre visite lors des stages en responsabilité.

### L'IEP (inspecteur de l'éducation nationale)

Il est le responsable administratif et pédagogique de la circonscription. Il est le supérieur hiérarchique direct des enseignants. Il est assisté par des conseillers pédagogiques dont l'une des principales missions est l'aide aux débutants.

**Patrick Rayou**, professeur de sciences de l'éducation à l'Université Paris-VIII et membre du laboratoire Circeft-Escol.



## Les devoirs "à la maison".

**Quelle est aujourd'hui la réalité des devoirs à la maison ?**

L'importance des devoirs à la maison est grande si on en juge par les études menées par l'INSEE et ceci malgré leur interdiction dans les textes. De plus, il arrive que les familles soient auto-prescriptrices et en rajoutent par rapport aux demandes. Le phénomène le plus connu est celui des cahiers de vacances qui ont engendré un marché de l'édition considérable. Des travaux de l'IREDU ont montré que ces devoirs de vacances creusent les inégalités entre les élèves.

### Quelles difficultés posent les devoirs ?

La première tient à l'idée que le transfert du milieu principal d'apprentissage à un milieu secondaire s'opérerait naturellement. Or ceux qui ont à traiter le travail des élèves ne savent souvent pas dans quel esprit il a été donné. S'agit-il de devoirs d'exercice, d'anticipation, de recherches, de préparation d'une évaluation ?

À ce problème s'ajoute le travail des élèves. Les devoirs supposent que des notions qui n'ont pas été assimilées pendant le cours puissent l'être au moment où ils feront l'exercice sans la présence de

leur enseignant. Or on voit bien, quand on assiste à l'aide aux devoirs, combien les malentendus sont forts sur des choses aussi évidentes qu'apprendre sa leçon. Suivre les études, motiver les enfants, veiller à ce qu'ils aient un espace d'étude, fermer les écrans, tout ceci fait partie du rôle éducatif des parents. Mais il y a un abus, une défausse de la part de l'école à demander aux familles de prendre la charge cognitive des devoirs.

### L'internalisation est-elle une solution pertinente ?

C'est une bonne solution à condition d'internaliser vraiment. Il faut inventer des modes de collaboration dans les équipes enseignantes pour que ceux qui seraient amenés à les encadrer soient au courant des objectifs et des difficultés des élèves. Dans ce sens, plus de maîtres que de classes est une organisation pertinente pour ce type de collaboration. La co-intervention dans la classe permet des remédiations instantanées mais aussi la prise d'indices sur les modes de travail réels des élèves et sur les blocages. Des devoirs au sein de l'école organisés par des personnels susceptibles de dépister les difficultés pourraient alors être l'occasion de débloquer certains élèves sans empoisonner les familles.

## DANS LE VIF DU MÉTIER

**Fanny a 24 ans. Elle est en M2 à l'IUFM de Montpellier, après l'obtention d'un diplôme d'ingénieur en acoustique du bâtiment. Pas le parcours le plus ordinaire.**

« Ma formation initiale ne correspondait pas à mes attentes en terme de projet professionnel. » Mais titulaire d'un BAFA, et menant des projets dans le cadre de ses études avec des structures scolaires, l'idée d'être enseignante a fait son chemin.

Fanny n'a pas fait de M1. Il a fallu qu'elle obtienne l'admissibilité au concours et qu'une commission valide son inscription pour lui permettre d'intégrer l'IUFM, en M2, en décembre 2012. « Je tenais à suivre la formation à l'IUFM, principalement pour bénéficier des stages en classe. »

L'entrée dans le métier ? « Je me sens "prête", par ma motivation et mes expériences personnelles mais pas assez préparée... ». Et ce n'est pas le fait d'un parcours atypique, car le sentiment existe aussi chez les autres étudiants. Problème d'articulation entre expériences en classe et formation théorique, surcharge de travail liée au fait de mener de front l'obtention du master et du concours... « Je soutiens que la préparation au concours et l'obtention du master prennent trop de place. Les étudiants trop stressés, peuvent passer à côté de l'intérêt des contenus de formation pour la préparation au métier. En cela la formation initiale des PE1 / PE2 était plus satisfaisante. » Une formation à repenser donc.

L'annonce d'un deuxième concours par Peillon arrive comme une éventuelle seconde chance. Mais tout n'est pas simple loin de là. « Les oraux 2013 se déroulent du 13 au 27 mai. Les écrits sont prévus pour les 13 et 14 juin. L'IUFM a placé le stage en responsabilité du 27 mai au 7 juin. On comprend rapidement que les étudiants qui échouent aux oraux 2013, n'auront qu'une semaine pour se remettre de leur échec et préparer les écrits 2014. Ce qui fait très court... »



**Rythmes : pas de changement sans conseil d'école**  
Rubrique [Le syndicat, Les campagnes](#)

**Grille des salaires au 1er novembre 2012**  
Rubrique [La carrière, Les rémunérations](#)

**Métier : Un référentiel de compétences à revoir**  
Rubrique [Le métier, La formation](#)



**Bulletin de paye : décryptage**  
Rubrique [A suivre](#)

**Michel FAYOL | acquérir le nombre**  
Rubrique [Archives vidéo](#)

**La correction**  
Rubrique [Organiser sa classe > Organisation et gestion de la classe](#)

# ILLETTRISME ?

## Grande cause 2013

L'ANLCI, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (dont la FSU et le SNUipp-FSU font partie), avec sa campagne lancée le 7 septembre, a pour objectif de faire reconnaître l'illettrisme comme « grande cause nationale 2013 ».

L'illettrisme qualifie la situation de personnes qui, après avoir été pourtant scolarisées en France, ne maîtrisent pas les compétences de base nécessaires en lecture, écriture et calcul pour être autonomes dans des situations simples de leur vie quotidienne.

Au quotidien, ces personnes se trouvent dans l'incapacité d'écrire un message, de lire le carnet scolaire de leur enfant, une notice de médicament, une consigne de travail ou de sécurité, elles éprouvent des difficultés à utiliser un distributeur automatique de tickets, de billets, à lire un plan, à faire un calcul simple.

Avec **3 millions de personnes en situation d'illettrisme**, cela reste un problème de société majeur en termes d'éducation d'une part mais aussi d'insertion sociale et professionnelle, d'emploi, d'accès à la culture et aux loisirs. C'est aussi une réalité complexe, une majorité de personnes illettrées (57 %) est insérée professionnellement et socialement. Elles ont souvent développé des stratégies de compensation qui

font que ce problème est peu visible.

**L'école a bien sûr son rôle à jouer**, un rôle de prévention, en construisant des bases solides chez les élèves, en enrichissant leur culture littéraire, en leur donnant la maîtrise de tous les outils et supports de l'écrit afin qu'au sortir de la scolarité ils ne perdent pas leurs acquis.

L'école ne peut pas non plus ignorer l'environnement des élèves. Par exemple, elle doit mieux prendre en compte les situations d'illettrisme dans ses relations aux familles.

**S'informer et agir pour lutter contre l'illettrisme**

Retrouvez l'ensemble des productions, outils et ressources de l'ANLCI

sur son site internet : [www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)

Cet espace propose des outils et ressources visant à informer sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme, à sensibiliser sur ce phénomène encore méconnu afin de montrer à tous ceux qui sont concernés et à leur entourage qu'il existe des solutions accessibles.

# illettrisme?

## Grande cause 2013

COMMUNIQUÉ

## HABITATION ET ASSURANCE

# Petit prix, couverture maxi

**3 questions à Philippe Perrotin, agent hospitalier, 2 enfants, propriétaire d'une maison avec jardin à Rennes**

**Etre bien protégé sans se ruiner, c'est possible ! Assurez votre maison malin grâce à la GMF, et profitez de services et de garanties qui vont vous simplifier la vie.**

et mon jardin sont couverts : mobilier, outillage, arbres... Même les canalisations extérieures sont prises en charge : on m'envoie un prestataire agréé en cas de fuite, de rupture ou d'engorgement.

**250 € par an**

Cotisation DOMO PASS Confort + <sup>(1)</sup>

D'autres services vous ont-ils séduit ?

La GMF a inventé des « plus » qui simplifient vraiment la vie. Avec la garantie « panne électroménager », mes appareils <sup>(2)</sup> de moins de 5 ans sont réparés par un prestataire envoyé à domicile, ou remplacés si la réparation est impossible,

livraison et installation comprises. Nul besoin de m'en occuper !

Et la GMF a intégré les nouveaux modes de vie de toute la famille

Oui, c'est important, surtout lorsqu'on a des ados ! A la maison, nous avons deux ordinateurs portables, quatre téléphones mobiles, trois lecteurs MP3, une tablette multimédia, plusieurs appareils photo...

La formule Confort + du contrat DOMO PASS couvre tous ces appareils nomades de moins de 5 ans (vol, dommage accidentel...) quel que soit leur nombre ou le lieu du sinistre. Je suis plus serein !

<sup>(1)</sup> pour une maison de 4 pièces avec jardin située à Rennes

<sup>(2)</sup> appareils blancs ou bruns

### DOMO PASS Un prix avantageux, la souplesse en plus

Le contrat DOMO PASS, c'est :  
- trois formules pour répondre aux besoins et budget de chacun : Eco pour des garanties essentielles, Confort pour une protection étendue, Confort + pour une protection optimale tout inclus  
- une assurance sur mesure : la couverture ou non des objets de valeur, le choix du niveau de franchise, de nombreuses options en formule Confort pour les propriétaires de maison, la prise en compte de tous les modes d'habitation (résidence principale, secondaire, colocation, échange de domicile, maison de retraite, location saisonnière...)  
- des garanties à prix malin : l'assurance des appareils nomades pour 7 euros par mois quel que soit le nombre d'appareils, et la garantie « panne électroménager » pour 5 euros par mois <sup>(2)</sup> (garanties en inclusion en Confort +)  
- « Avant 30 ans » pour les jeunes : les locataires de moins de 30 ans bénéficient d'une réduction de 20% sur la formule Confort (pour un logement jusqu'à 3 pièces).

